Zurich, le 3 juin 2026

ASIR : extension des exclusions aux aspects climatiques

Résumé et recommandations d'action à l'intention des investisseurs institutionnels

PPCmetrics SA
Dr. Luzius Neubert, CFA, Associé
Silvia Rudigier, Associée
Cyrill Rütsche, CFA, Managing Consultant

+41 44 204 31 11

zurich@ppcmetrics.ch

© PPCmetrics SA

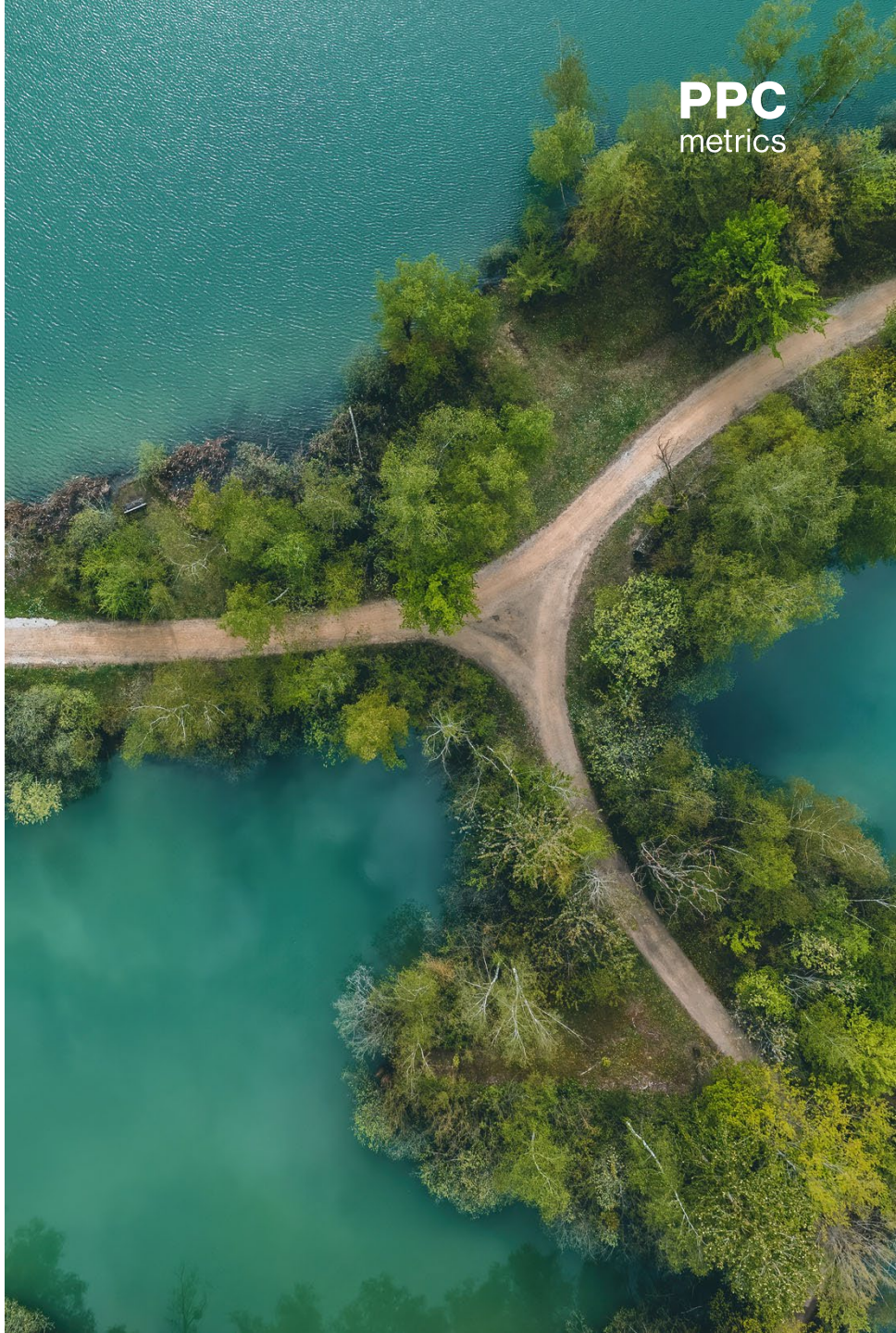

Contexte

PPC metrics

— De quoi s’agit-il ?

> Le 1er juin 2026, l’Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) a **publié** une **liste d’exclusion complétée** par **des critères climatiques**.

— Qu’est-ce que l’ASIR ?

> L’ASIR est un **groupement de grands investisseurs institutionnels** en Suisse.

> Au nom de ses membres, elle cherche à **dialoguer** avec les entreprises sur des questions de durabilité (« engagement ») et formule **des recommandations d’exclusion**.

> **De nombreux investisseurs institutionnels et gérants de fortune** en Suisse ont jusqu’à présent **suivi** ces **recommandations d’exclusion** de manière volontaire.

Source : les informations contenues dans cette présentation proviennent en grande partie du site web de l’ASIR : https://svvk-asir.ch/fr.

— Que prévoit la nouvelle recommandation ?

> Ne pas acheter de nouvelles obligations d’entreprises pour lesquelles l’ASIR a constaté « **des progrès insuffisants dans le dialogue sur la transition climatique** ».

> Les positions obligataires existantes ainsi que les actions de ces entreprises **ne** sont **pas concernées**.

— À qui s’adresse cette recommandation et quand entrera-t-elle en vigueur ?

> Comme les autres recommandations de l’ASIR, celle-ci **n'est pas contraignante**, mais revêt une grande importance en raison de son application volontaire.

> Elle entre en vigueur le **1er juin 2026**.

▶ **Cette présentation explique la nouvelle recommandation de l’ASIR et présente les mesures possibles.**

© PPCmetrics SA

ASIR : objectif et bases décisionnelles

PPC metrics

- L’ASIR a été fondée **en 2015** par **sept caisses de pensions** et **assurances sociales suisses** généralement proches de la Confédération.
- Elle compte aujourd’hui **douze membres**, dont la fortune totale s’élève à environ **CHF 360 milliards.**
- Le but de l’association est de fournir des **services à ses membres** afin qu’ils puissent assumer **pleinement** leur responsabilité envers **l’environnement**, **la société** et **l’économie** dans le cadre de leurs décisions d'investissement.

- L'association fonde ses activités et ses recommandations sur les **normes et les valeurs** de la population suisse, issues du consensus démocratique :
  - **Constitution fédérale**
  - **Lois** et **ordonnances**
  - **Accords** et **conventions internationaux** ratifiés par la Suisse
- Cette « **base normative »** de l’ASIR (y compris la liste des lois, ordonnances et conventions) est disponible sous le lien suivant : https://cdn.sanity.io/files/i2ngicpp/production-next/4081c1a3215dd36477a1e8f78515a72ec30ea9a5.pdf?dl=SVVK-ASIR_Normative_Basis_FR.pdf

© PPCmetrics SA

Activités de l’ASIR (aperçu)

PPC metrics

❶ Les fabricants d’armes prohibées et les États sanctionnés font directement l’objet d’une recommandation d’exclusion (pas de dialogue).

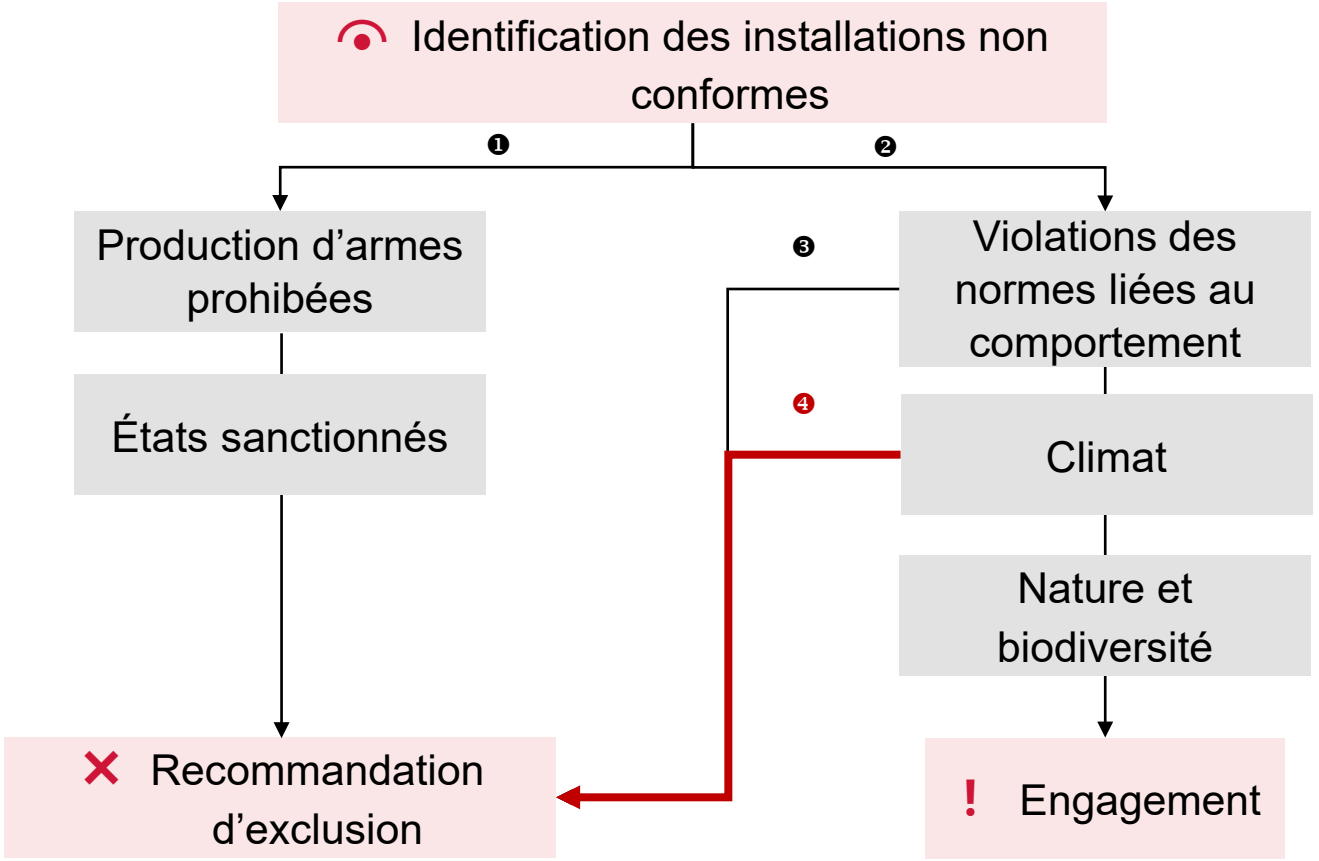

❹ **Désormais, des progrès insuffisants dans le dialogue sur le climat entraînent également l’exclusion.**

❷ En cas de violations des normes liées au comportement ainsi qu’en cas de non-conformité dans les domaines du climat, de la nature et de la biodiversité, le dialogue est recherché.

❸ Les entreprises avec lesquelles la tentative de dialogue échoue peuvent faire l’objet d’une recommandation d’exclusion. Jusqu’à présent, cette pratique n’était appliquée qu’en cas de violations des normes liées au comportement (par exemple, le non-respect des droits humains).

© PPCmetrics SA

Recommandations d'exclusion actuelles de l'ASIR

PPC metrics

- À ce jour, l'ASIR a émis **des recommandations d'exclusion pour les raisons suivantes** :
  - ✕ **Production d'armes prohibées :** armes à sous-munitions, mines antipersonnel et armes nucléaires pour des États non dotés d'armes nucléaires (aucune tentative de dialogue).
  - ✕ **États sanctionnés :** pays contre lesquels la Suisse a décrété un embargo complet sur les biens de répression ou les équipements militaires en raison d'une violation du droit international (aucune tentative de dialogue).
  - ✕ **Exclusions fondées sur le comportement :** échec de la tentative de dialogue suite à des violations des normes (violation des droits humains, des normes fondamentales du travail et du droit de l'environnement, ainsi que corruption et fraude).
- Ces critères ont abouti à **la liste d'exclusion** actuelle, **qui comprend 42 entreprises** et **12 États** (voir annexe).
- Pour **la plupart des produits** proposés par les gérants de fortune **suisses**, les titres sur la **liste** ont été **exclus**. Pour les gérants de fortune étrangers, cela ne concernait qu'une minorité (cf. graphique à droite).

% des stratégies excluant les titres de la liste ASIR (filtrage du marché des obligations mondiales, 75 participants au total)

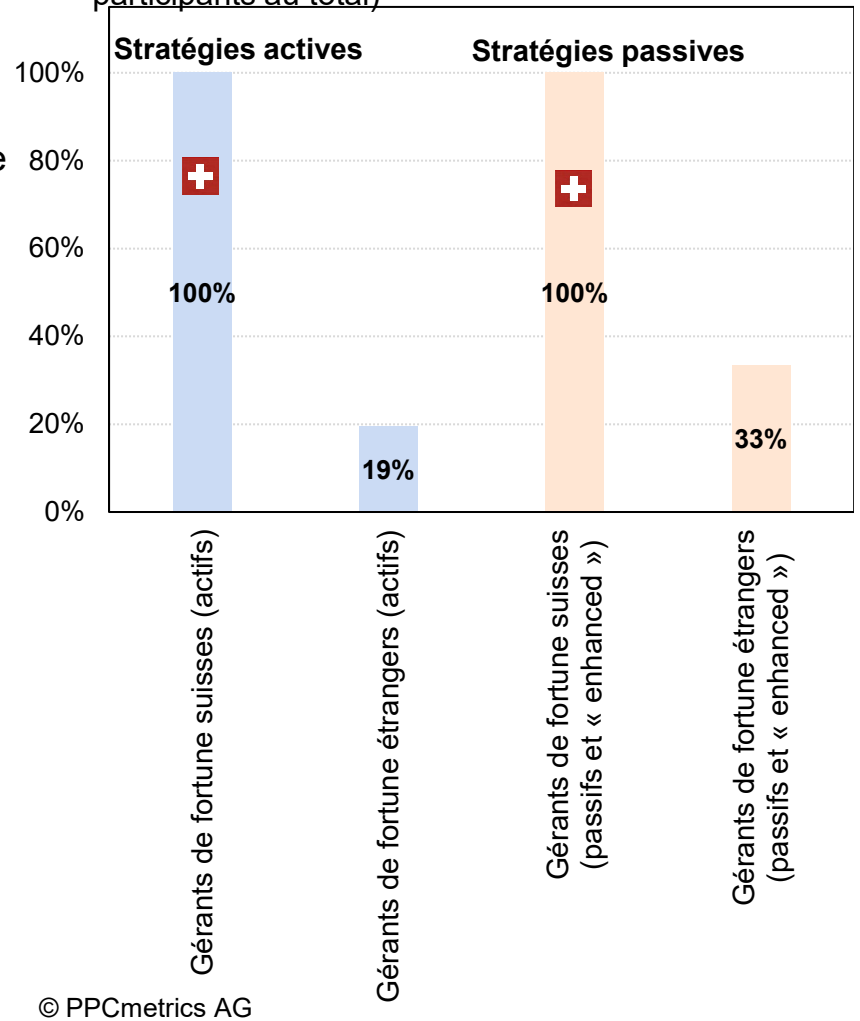

© PPCmetrics AG

© PPCmetrics SA

Nouvelles recommandations d'exclusion de l'ASIR

PPC metrics

- Étant donné que « **des progrès insuffisants dans le dialogue sur la transition climatique** » ont été constatés, l'ASIR recommande de **ne** plus effectuer de **nouveaux investissements dans des titres de créance** (par exemple des obligations) de **sept entreprises** supplémentaires à compter du 1er juin 2026 (cf. liste à droite).
- **Les obligations existantes** peuvent **continuer à** être **détenues** et **les positions en actions ne** sont **pas concernées**.
- Cette **recommandation d'exclusion partielle** s'explique par le fait que, selon l'ASIR, les entreprises financent souvent de nouveaux projets à forte intensité de CO_2 par **des capitaux externes**.
- Il convient de **rendre** ces financements **plus difficiles**, tout en **conservant** les **possibilités d'influence** par l'exercice du droit de vote (approche « Deny Debt »).
- L'engagement et la recommandation d'exclusion se fondent sur **l'Accord de Paris**, que la Suisse a ratifié le 6 octobre 2017.

Entreprises	Composantes de l'indice Bloomberg GA
Chevron Corp.	✓
ExxonMobil Corp.	✓
Marathon Petroleum Corp.	✓
PBF Energy Inc.	✗
Phillips 66	✓
Saudi Arabian Oil Co.	✓
Valero Energy Corp.	✓

Source : propre tableau, contenant des informations provenant de Bloomberg

© PPCmetrics SA

Conclusion

PPC metrics

- Au 1er juin 2026, l'ASIR a **ajouté** le domaine **du climat** à sa **liste d'exclusion**.
- La recommandation d'exclusion concerne **sept** entreprises avec lesquelles l'ASIR n'a pas pu réaliser de progrès suffisants **dans le cadre du « dialogue sur la transition climatique** ».
- Contrairement aux recommandations d'exclusion précédentes, l'ASIR recommande **de ne pas** exclure **l'ensemble des placements** d'une entreprise, mais simplement de **ne** plus effectuer **de <u>nouveaux</u> investissements dans les titres de créance** de cette entreprise (approche « Deny Debt »).
- **Les obligations existantes** peuvent continuer à être détenues et **les actions ne** sont **pas concernées**.

© PPCmetrics SA

Recommandations d'action pour les investisseurs institutionnels

PPC metrics

? Votre stratégie de développement durable s'appuie-t-elle sur les recommandations de l'ASIR ?

Oui

- Vérifier si les gérants de fortune mandatés mettent en œuvre les nouvelles recommandations de l'ASIR.
- Analyse des répercussions des nouvelles recommandations sur le portefeuille.
- Discussion de l'opportunité d'adopter les nouvelles recommandations.
- Identification des adaptations nécessaires dans les documents concernés (stratégie de durabilité, règlement de placement, contrats de mandat, futurs rapports de durabilité, etc.)

Non

- Vérifier si les gérants de fortune mandatés mettent en œuvre les nouvelles recommandations de l'ASIR.
- Analyse de l'impact des nouvelles recommandations sur le portefeuille.
- Si nécessaire, discussion des nouvelles recommandations.

© PPCmetrics SA

Annexe : liste d’exclusion de l’ASIR (version actuelle et ajout)

© PPCmetrics SA

Liste d'exclusion de l'ASIR

PPC metrics

Pays	Entreprises	Entreprises : actions et obligations				Entreprises : obligations		Obligations d'État
		Mines anti-personnel	Armes à sous-munitions	Armes nucléaires	Exclusions relatives à la conduite	Exclusion climatique « Deny Debt »	Exclusion au	Sanctions Suisse
Inde	Bharat Dynamics Ltd.		●	●		Chevron Corp.	01.06.2026	Afghanistan
	Coal India Ltd.				(1) & (3)	ExxonMobil Corp.	01.06.2026	Biélorussie
	Export-Import Bank of India				(4)	Marathon Petroleum Corp.	01.06.2026	Iran
	KSB Ltd.			●		PBF Energy Inc.	01.06.2026	Libye
	Larsen & Toubro Ltd.			●		Phillips 66	01.06.2026	Myanmar
	MTAR Technologies Ltd.			●		Saudi Arabian Oil Co.	01.06.2026	Corée du Nord
	Premier Explosives Ltd.			●		Valero Energy Corp.	01.06.2026	Russie
	Sandhar Technologies Ltd.	●						Soudan
	Solar Industries India Ltd.		●					Soudan du Sud
	Walchandnagar Industries Ltd.			●				Syrie
	Zen Technologies Ltd.	●						Venezuela
Chine	Anhui GreatWall Military Industry Co Ltd.		●					Zimbabwe
	AviChina Industry & Technology Company Limited				(3)			
	China Aerospace Science & Industry Group Corp.		●					
	China Aerospace Science & Technology Corp.		●					
	China Energy Engineering Corp. Ltd.				(3)			
	China Huarong Asset Management Co Ltd				(2)			
	China North Industries Corp.	●	●					
	China North Industries Group Corp. Ltd.	●	●					
	China Northern Rare Earth				(3) & (4)			
	China Poly Group Corp. Ltd.		●					
	China Railway Construction Corp. Ltd.				(3) & (4)			
	Inner Mongolia Baotou Steel				(3)			
	OFILM Group Co., Ltd.				(5)			
	SDIC Power Holdings Co., Ltd.				(3) & (4)			
	Tongling Nonferrous Metals Group Co., Ltd.				(3) & (4)			
	Xinjiang Zhongtai Chemical Co., Ltd.				(5)			
Israël	Aryt Industries Ltd.	●	●					
Corée du Sud	HDC Hyundai Development Co.				(3)			
	LIG Corp.		●					
	LIG Nex1 Co Ltd.		●					
	Poongsan Corp.		●					
	Poongsan Holdings Corp.		●					
	SNT Dynamics Co., Ltd.	●						
	SNT Holdings Co., Ltd.	●						
États-Unis	Lockheed Martin Corp.	●	●					
	The Chemours Co.				(3) & (4)			
Venezuela	Petróleos de Venezuela S.A.				(2)			
Thaïlande	CK Power Public Co. Ltd.				(3) & (4)			
Allemagne	KSB SE & Co. KGaA			●				
France	Bolloré SE				(3)			
Pologne	Grupa Niewiadow - PGM SA	●						
Total	**42**	**9**	**14**	**7**	**17**		**7**	**12**

Légende des exclusions relatives à la conduite : droits du travail (1) ; éthique des affaires (2) ; droits humains (3) ; environnement (4) ; travail forcé (5)

mise à jour : 01.06.2026. Source : https://swk-asir.ch/fr/liste-d-exclusion

Exclusions existantes (toujours en vigueur)

Exclusions supplémentaires (valables à partir du 01.06.2026)

© PPCmetrics SA

Merci de votre attention

PPC metrics

Votre équipe PPCmetrics

ZH

Bureau de Zurich
PPCmetrics AG
Badenerstrasse 6
CH-8021 Zürich

+41 44 204 31 11

zurich@ppcmetrics.ch

VD

Bureau de Nyon
PPCmetrics SA
23, route de St-Cergue
CH-1260 Nyon

+41 22 704 03 11

nyon@ppcmetrics.ch

ppcmetrics.ch

ppcmetrics-ag

ppcmetrics

PPCmetrics

A propos de PPCmetrics
PPCmetrics SA est une entreprise de conseil leader. Ses services comprennent le conseil et le contrôle des placements, la sélection des prestataires de services financiers (asset manager selection), les appels d'offres publics pour la sélection de prestataires de services financiers (public procurement), l'asset liability management (ALM), la définition de la stratégie de placement, l'asset allocation, l'analyse des portefeuilles, la rédaction de règlements de placement, le conseil en matière de placements durables, le conseil juridique (legal consulting, LPP et droit des marchés financiers, pension fund governance) et le conseil actuariel ainsi que les activités d'expert en caisses de pensions. Notre clientèle en Suisse et à l'étranger comprend des investisseurs institutionnels comme des compagnies d'assurance ainsi que des investisseurs professionnels de renom tels que des institutions de prévoyance, des fondations en faveur du personnel, des assurances sociales publiques et d'autres établissements de droit public, de grandes entreprises, des fondations, des associations (notamment des organisations à but non lucratif) ou des particuliers fortunés (UHNWI) et leurs conseillers spécialisés (p. ex. family offices). Des informations supplémentaires sur PPCmetrics SA sont disponibles sur https://ppcmetrics.ch/fr/a-propos/.

Mentions légales
PPCmetrics SA propose ses services à l'initiative des clients et effectue ses analyses selon les processus qu'elle a développé. Elle ne prend aucune décision de placement pour les clients et n'émet expressément aucune recommandation de placement. Les informations, documents ou données fournis par PPCmetrics SA ne doivent en aucun cas être considérés comme une recommandation d'achat, de vente ou de détention d'instruments financiers. Les services fournis par PPCmetrics SA ont pour but d'aider ses clients à prendre des décisions indépendantes et éclairées, fondées sur leur propre jugement et en faisant appel à une société d'investissement mandatée par eux. PPCmetrics SA n'exerce aucune activité pour le compte de clients de l'EEE/UE qui nécessite une autorisation conformément à la directive 2014/65/UE (MiFID II). En cas de besoin de conseils en investissement ou d'autres services d'investissement, PPCmetrics SA recommande de recourir à ce service auprès d'un prestataire de services financiers disposant d'une réglementation équivalente.

Les décisions et les actions que les clients prennent sur la base des services de PPCmetrics SA sont de leur seule responsabilité et à leur propre discrétion en tant qu'investisseurs avertis. PPCmetrics SA part du principe que les clients disposent des connaissances requises et d'une expérience suffisante dans le domaine financier pour prendre leurs décisions de placement et procéder aux évaluations de risques qui en découlent. PPCmetrics SA ne procède pas à une vérification du caractère approprié ou de l'adéquation selon la LSFin. PPCmetrics SA part du principe, sur la base des directives des clients, que les placements sont compatibles avec leurs objectifs de placement, notamment leur capacité de risque ainsi que l'allocation d'actifs et l'horizon temporel des placements. PPCmetrics SA n'est pas impliquée dans le développement, la gestion ou la recommandation d'instruments financiers. Elle ne participe pas à la distribution d'instruments financiers, n'accepte aucune rémunération de tiers en rapport avec la fourniture de ses services et est exclusivement rémunérée par ses clients conformément à la convention d'honoraires. Les associés de PPCmetrics SA sont enregistrés en tant que conseillers en placement au registre des conseillers de BX Swiss AG (www.regservices.ch). PPCmetrics SA est également affilié au bureau de médiateur financier FINOS, Talstrasse 20, 8001 Zurich (www.finos.ch). Par ailleurs, PPCmetrics SA est agréée par la CHS PP en tant qu'experte en matière de prévoyance professionnelle. Pour plus de détails et d'informations, veuillez consulter notre site www.ppcmetrics.ch/fr/notre-entreprise/reglementation/.
PPCmetrics SA respecte les dispositions de la Loi fédérale sur la protection des données et, lorsqu'il est applicable, du Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne. Vous trouverez de plus amples informations sur la protection des données ainsi que sur le traitement des données par PPCmetrics SA sur le site www.ppcmetrics.ch/de/uber-uns/datenschutz/.

© PPCmetrics SA